



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2014

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil quatorze, le onze mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune d'Yquebeuf, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Georges MOLMY.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, Mme SELLIER et M. VADCAR, Adjoint, Mmes AUBER, LAURENT et MINEL, MM. BERNIER et LECLERC.

Absent(s) excusé(s) : Mme DOUYERE, MM. CORROYER et VATELIER.

Secrétaire de séance : Mme MINEL.

La réunion de Conseil Municipal a été précédée par une réunion de travail avec le bureau d'étude ESPACURBA. Cette réunion a permis de finaliser le Plan Local d'Urbanisme suite aux observations des services de l'Etat et associées, et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur. Les élus prennent en compte certaines remarques. Ils valident l'ensemble modifié par 7 voix POUR et 1 abstention. La décision finale interviendra lors de la prochaine réunion du 13 mars 2014 avec les documents matériellement modifiés.

A l'issue de cette réunion de travail, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2014 est adopté à l'unanimité.

REPLACEMENT DES STORES « MAIRIE ET SALLE DE CONSEIL »

M. le Maire présente les devis pour le remplacement des stores de la mairie et de la salle de conseil. Les 2 devis, hors pose, sont d'un montant quasi-équivalent, mais un seul prestataire assure la pose des stores.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident le devis de l'entreprise PASQUIER à Isneauville pour un montant de 4 811 € TTC, pose comprise.

INVESTISSEMENT CAFETIERE ET REFRIGERATEUR

Le conseil municipal propose d'acheter pour mettre à disposition du personnel communal une cafetière et un réfrigérateur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'acquisition d'une cafetière et d'un réfrigérateur, dans un budget maximum global de 250 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- M. LECLERC fait le point sur les entreprises contactées suite aux désordres constatés sur l'Espace Arts & Culture : lettrage qui s'abîme, infiltrations sous le trespas orange.

Il rappelle que la toiture du préau-école doit être refaite dès que possible. M. le Maire doit se renseigner concernant la nécessité de lancer un nouvel appel d'offre.

- M. VADCAR sollicite l'implantation d'un panneau « passage prioritaire » sur la voie rétrécie « Route de Colmare ». La question sera posée à M. LEROY de la CCME.

- Il est rappelé à tous les habitants que la circulaire du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à **l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts** (éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, etc.).

- M. VADCAR dresse un bilan concernant le mandat écoulé.

- Mme MINEL fait remarquer que, compte tenu des actions menées sur la commune, le nombre d'heures hebdomadaires du secrétariat de mairie pourrait être augmenté. M. le Maire indique que les travaux de la mairie ont perturbé l'organisation pendant plusieurs mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Ce compte-rendu ne constitue pas le registre des délibérations.